



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Alain Berset
Chef du Département fédéral de l'intérieur
p.a. Office fédéral de la santé publique
Schwartzorstrasse 96
3003 Berne

Réf. : PM/15018550

Lausanne, le 8 juillet 2015

Consultation relative à la Stratégie nationale Addictions

Monsieur le Conseiller fédéral,

En date du 7 mai 2015, vous avez ouvert une procédure de consultation au sujet de la stratégie nationale Addictions 2017-2024. Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous prononcer sur ce projet que nous avons examiné avec attention.

En préambule, nous prenons acte du fait que la stratégie nationale Addictions est appelée à remplacer les programmes nationaux de prévention Alcool et Tabac ainsi que le plan de mesures en matière de drogues (ProMeDro). Elle vise à donner un cadre conceptuel incluant toute forme d'addiction, malgré le fait que l'alcool, le tabac, les stupéfiants et les jeux d'argent continuent de relever de législations spécifiques et de statuts distincts du point de vue pénal. Nous prenons note du fait que cette stratégie sera complétée courant 2016 par un plan de mesures détaillé. Puisque les mesures figurant dans le document en consultation n'ont qu'une valeur illustrative, nous ne les commentons pas dans le présent courrier.

Sur le fond, notre Conseil adhère à la stratégie Addictions 2017-2024 tout en exprimant certaines réserves étant donné que, à ce stade du processus, cette stratégie n'est pas assortie de mesures concrètes et d'objectifs finalisés.

Nous accueillons favorablement l'utilisation du modèle des quatre piliers comme cadre de référence commun aux différentes formes d'addictions. Nous partageons la conception selon laquelle il existe une gradation dans la gravité des problèmes d'addiction car elle ouvre la voie à une offre thérapeutique diversifiée et favorise ainsi l'accès aux soins et la rétention en traitement. L'accent porté sur la détection et l'intervention précoces (notamment pour les jeunes), la régulation de l'accès aux substances psychotropes et aux jeux d'argent, la nécessité de réduire les impacts négatifs de la criminalisation des consommateurs de stupéfiants constituent des approches pertinentes et efficaces.

Nous prenons note que cette stratégie se concentre prioritairement sur la prise en charge des personnes souffrant d'addiction ou manifestant des troubles liés à l'addiction et que les actions de promotion de la santé et de prévention primaire (alcool et tabac en particulier) pourraient relever davantage de la stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (MNT), conduite également par votre Département.

Compte tenu du fait que la stratégie sous revue consiste essentiellement dans l'énoncé d'un cadre de référence, nous sommes réservés concernant les mesures concrètes qui seront mises en œuvre et demandons que les cantons soient étroitement associés à leur définition, ce d'autant plus si ces mesures ont des implications financières pour ces derniers. Nous souhaitons également que le périmètre des huit champs d'action ainsi que leurs publics cibles soient plus spécifiquement définis. Dans le souci d'éviter le gaspillage des ressources, nous estimons qu'une attention particulière devrait être portée au recoupement entre les stratégies addictions et maladies non transmissibles afin que les objectifs de chacune soient congruents. En outre, au vu de la forte corrélation entre la consommation problématique d'alcool et la violence domestique, nous proposons qu'une collaboration étroite soit réalisée avec les mesures de prévention de la violence domestique. Enfin, nous souhaitons que l'OFSP mette en place une surveillance épidémiologique des addictions utile aux cantons, notamment en matière d'évaluation des besoins et de planification.

En vous sachant gré de bien vouloir prendre en considération nos observations et demandes et en vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer sur cette stratégie, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre meilleure considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe :

- Réponse au formulaire du DFI

Copies :

- SSP
- OAE